



# Fiche signalétique

Préparé conformément à la norme sur la communication de renseignement à l'égard des matières dangereuses de 2012 l'OSHA (29 CFR 1910.1200).

Conforme aux normes 2015 canadiennes du système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT).

Date de révision 27-juil.-2016

Numéro de révision 2

## 1. IDENTIFICATION

### Identificateur de produit

**Nom du produit** SWEPCO 802 Open Gear Lube (Aerosol)

### Autres moyens d'identification

**Code du produit** W30900A

**Synonymes** Aucun

### Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

**Utilisation recommandée** Lubrifiant

**Utilisations contre-indiquées** Toute utilisation qui n'est pas mentionnée sur l'étiquette du produit

### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Southwestern Petroleum Corporation	Southwestern Petroleum Canada Ltd
534 North Main St	87 West Drive
Fort Worth, TX 76106 USA	Brampton, ON L6T 2J6 USA
Phone: 1-800-877-9372	Phone: 905-457-0511
Web: www.swepcousa.com	Web: www.swepcousa.com

### Numéros de téléphone d'urgence

Chemtrec 1-800-424-9300 in US; Canutec 1-613-996-6666 in Canada.

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification

This chemical is classified as hazardous in the hazard categories indicated below by the 2012 OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200) and 2015 Canadian WHMIS Standard.

Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 1B		
Cancérogénicité	Catégorie 1B		
Toxicité par aspiration	Catégorie 1		
Aérosols inflammable	Catégorie 2		
Danger physique 2 du SGH	Gaz sous pression	Danger physique 2 du SGH	Gaz liquéfié

### Éléments d'étiquetage

**Nom du produit** SWEPCO 802 Open Gear Lube (Aerosol)

Contient Benzin, Petroleum distillates, hydrotreated light, Asphalt, oxidized

**Mot indicateur** Danger

**Mentions de danger** Peut induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
Aérosol inflammable  
Dangers physiques  
Dangers physiques  
Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la

chaleur

**Risques pour la santé****Conseils de prudence - Prévention**

Se procurer les instructions avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer. Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre sources d'ignition.

**Conseils de prudence - Réponse****Ingestion**

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.

**Conseils de prudence - Entreposage**

Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

**Conseils de prudence - Élimination**

Éliminer le récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée.

**HNOC (danger non classé autrement)**

Aucun renseignement disponible.

**Autres informations****Toxicité aiguë inconnue**

2.26 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue.

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**Mélange**

Famille chimique

Hydrocarbure pétrolier.

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Secret commercial
Asphalt, oxidized	64742-93-4	0 - 10%	*
Benzin	8030-30-6	30 - 40%	*
Petroleum distillates, hydrotreated light	64742-47-8	0 - 10%	*

\*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial.

### 4. PREMIERS SOINS

**Description des premiers soins****Contact avec les yeux**

Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

**Contact avec la peau**

Laver à l'eau chaude et au savon. En cas d'irritation de la peau ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**Inhalation**

Mettre la victime à l'air libre. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Si la victime ne respire pas, administrer la respiration artificielle. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

**Ingestion**

Ne pas provoquer de vomissements sans une consultation médicale. Consulter un médecin. Si le vomissement se produit, gardez la tête de la victime au-dessous de leurs



Conserver dans un endroit frais/bien aéré.

**Matières incompatibles** Agents oxydants forts.

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

**Directives relatives à l'exposition** Des niveaux d'exposition pour tous les composants de ce produit qui sont considérés dangereux sont énumérés ci-dessous. Considérez, cependant, que ces niveaux d'exposition sont pour des concentrations pures de ces ingrédients. Si aucune table n'apparaît ci-dessous, les limites d'exposition professionnelle n'ont pas été établies ou ne sont pas connues pour l'un des ingrédients de ce produit:

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Benzin 8030-30-6	-	TWA: 100 ppm TWA: 400 mg/m <sup>3</sup>	1000 ppm

### Contrôles techniques appropriés

Utilisation dans le secteur bien-aéré. Si l'utilisation produira un brouillard d'huile, fournissez la ventilation ou commandes de technologie pour maintenir des limites aéroportées d'exposition d'huile au-dessous de ceux indiquées pour l'huile minérale (ACGIH TLV TWA: 5 mg/m<sup>3</sup>; ACGIH TLV STEL: 10 mg/m<sup>3</sup>; OSHA PEL TWA: 5 mg/m<sup>3</sup>).

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** Lunettes de sécurité avec protections latérales.

**Protection de la peau et du corps** Vêtements de protection appropriés.

**Protection respiratoire** En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, vous devez porter une protection respiratoire approuvée NIOSH/MSHA. Des respirateurs à pression positive à adduction d'air pur peuvent être requis pour des concentrations élevées de contaminants atmosphériques. Une protection respiratoire doit être fournie conformément à la réglementation locale en cours.

**Considérations générales sur l'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État physique** Aérosol  
**Couleur** Noir  
**Odeur** Distillats de pétrole  
**Seuil de perception de l'odeur** Aucun renseignement disponible

**Propriété** Valeurs  
**pH** Aucun renseignement disponible  
**Point de fusion / point de congélation** Aucun renseignement disponible  
**Point/intervalle d'ébullition** Aucun renseignement disponible  
**Point d'éclair** -60 °C  
**Taux d'évaporation** Aucun renseignement disponible  
**Inflammabilité (solide, gaz)** Aucun renseignement disponible  
**Limites d'inflammabilité dans l'air**  
**Limite supérieure d'inflammabilité:** 9.5  
**Limite inférieure d'inflammabilité:** 0.8

### Remarques • Méthode

<b>Pression de vapeur</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Densité de vapeur</b>	> 1
<b>Densité relative</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Coefficient de partage</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	240 °C
<b>Température de décomposition</b>	
<b>Viscosité cinématique</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Viscosité dynamique</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Propriétés explosives</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucun renseignement disponible

**Autres informations**

<b>Point de ramollissement</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Masse moléculaire</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Volatil, % Vol</b>	47
<b>Densité</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Masse volumique apparente</b>	Aucun renseignement disponible

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****Réactivité**

Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

**Stabilité chimique**

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

**Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun dans des conditions normales d'utilisation.  
Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

**Conditions à éviter**

Chaleur, flammes et étincelles.

**Matières incompatibles**

Agents oxydants forts.

**Produits de décomposition dangereux**

Hydrocarbures. Monoxyde de carbone. Il peut y avoir production de sulfure d'hydrogène (H<sub>2</sub>S) au-dessus de 121° C (250° F).

**11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES****Informations sur les voies d'exposition probables**

**Principales voies d'exposition** Contact avec la peau. Inhalation. Contact avec les yeux.

**Renseignements sur le produit** La toxicité de ce mélange complet n'a pas été évaluée. Si l'information est disponible pour l'un ou l'autre des composants individuels du mélange, elle est présentée dans cette section. Si aucune information n'apparaît dans cette section, il n'y a aucune information toxicologique disponible pour aucun des composants de ce mélange.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Asphalt, oxidized 64742-93-4	> 5000 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	-
Benzin 8030-30-6	> 5 g/kg ( Rat )	> 3 g/kg ( Rabbit )	-
Petroleum distillates, hydrotreated light 64742-47-8	> 5000 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	> 5.2 mg/L ( Rat ) 4 h

**Informations sur les effets toxicologiques**

**Contact avec les yeux** Un contact avec les yeux peut causer une irritation.

<b>Contact avec la peau</b>	Un contact répété ou prolongé avec la peau peut causer des réactions allergiques chez les personnes sensibles.
<b>Inhalation</b>	Éviter de respirer les vapeurs ou l'embrun de pulvérisation. Peut causer de l'irritation respiratoire ou d'autres effets pulmonaires suite à une inhalation prolongée ou répétée à la brume d'huile si les niveaux contenus dans l'air dépassent la limite recommandée d'exposition à la brume d'huile (ACGIH TLV TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> ; ACGIH TLV STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> ; OSHA PEL TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> ).
<b>Ingestion</b>	Peut être nocif par ingestion. Potentiel pour une aspiration en cas d'ingestion. Pas une voie d'exposition prévue. L'aspiration peut causer un œdème pulmonaire et une pneumonite.

#### **Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

<b>Sensibilisation</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Effets mutagènes</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Cancérogénicité</b>	Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme étant cancérigène. Si aucune information n'apparaît dans cette section, il n'y a aucune information concernant les caractéristiques cancerogéniques d'aucun de ces composants de ce mélange.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP Carc	OSHA
Asphalt, oxidized 64742-93-4	-	Group 2A	-	X

<b>Effets sur la reproduction</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>STOT - exposition unique</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>STOT - exposition répétée</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Toxicité chronique</b>	Des rapports associent une surexposition occupationnelle répétée et prolongée aux produits à base de pétrole à des dommages au foie, aux reins, au cerveau et au système nerveux. Cependant, il n'y a aucune preuve descriptive de ces effets sur les humains quand l'exposition est maintenue sous les limites de l'OSHA et de l'ACGIH
<b>Danger par aspiration</b>	Aucun renseignement disponible.

#### **Mesures numériques de la toxicité**

If this product has been classified as a toxic mixture and numerical measures of toxicity have been calculated based on chapter 3.1 of the GHS document, that data will appear below. If no toxicity calculations appear below, no data is available.

<b>ETAmél (orale)</b>	10,354.00
<b>ETAmél (cutané)</b>	5,436.00

## **12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

### **Écotoxicité**

Si les données sur l'écotoxicité soient disponibles sur aucune des composantes de ce produit, les données seront présentées dans le tableau ci-dessous. S'il n'y a aucun tableau, aucune donnée n'est disponible sur un des composants de ce produit.

17.26 % du mélange est constitué de composants dont le risque qu'ils présentent pour l'environnement aquatique n'est pas connu

<b><u>Persistance/Dégradabilité</u></b>	Aucun renseignement disponible.
---	---------------------------------

<b><u>Potentiel de bioaccumulation</u></b>	Si les données sur potentiel de bioaccumulation soient disponibles sur aucune des composantes de ce produit, les données seront présentées dans le tableau ci-dessous. S'il n'y a aucun tableau, aucune donnée n'est disponible sur un des composants de ce produit.
--	--

<b><u>Mobilité dans un milieu environnemental</u></b>	Si les données sur potentiel de mobilité dans un milieu environnemental soient disponibles sur aucune des composantes de ce produit, les données seront présentées dans le tableau
---	--

ci-dessous. S'il n'y a aucun tableau, aucune donnée n'est disponible sur un des composants de ce produit.

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Méthodes de traitement des déchets

**Méthode de disposition de rebut** Ne pas perforer, écraser ou incinérer la canette. Ne pas couper les contenants vides car ils peuvent contenir des vapeurs inflammables. Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser des récipients vides.

**États-Unis - numéro de déchet EPA** Non applicable

**RCRA** Le sous-titre C de la loi sur la conservation et la remise en état des ressources (Resource Conservation and Recovery Act / RCRA) requière la divulgation de toute composante se trouvant dans ce mélange étant définie comme un déchet dangereux en vertu de cette loi. Si tout ingrédient se trouvant dans ce produit est considéré comme un déchet dangereux, il apparaîtra dans le tableau ci-dessous. S'il n'y a pas de tableau, cela signifie qu'aucune matière dangereuse ne se trouve dans ce produit.

**Statut de rebut de la Californie** Si ce produit contient une ou plusieurs substances identifiées par l'état de Californie comme étant des déchets dangereux, ces données apparaîtront dans le tableau ci-dessous. S'il n'y a pas de tableau, aucune donnée n'est disponible.

Nom chimique	Statut de déchets dangereux de la Californie
Benzin 8030-30-6	Toxic; Ignitable

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### DOT

**Nom officiel d'expédition** biens de consommation  
**Classe de danger** ORM-D  
**Désignation** n.s.a , ORM-D,

#### TMD

**No ONU** UN1950  
**Nom officiel d'expédition** Aérosols  
**Classe de danger** 2.1  
**Classe subsidiaire** 6.1  
**Désignation** UN1950 Aérosols , 2.1 (6.1)

#### MEX

**No ONU** UN1950  
**Nom officiel d'expédition** Aérosols mixture  
**Classe de danger** 2.2  
**Désignation** UN1950 Aérosols mixture , 2.2

#### OACI

**No ONU** UN1950  
**Nom officiel d'expédition** Aérosols  
**Classe de danger** 2.1  
**Classe subsidiaire** 6.1  
**Dispositions particulières** A145, A167  
**Désignation** UN1950 Aérosols , 2.1 (6.1)

#### IATA

**No ONU** UN1950  
**Nom officiel d'expédition** Aérosols, inflammable, containing substances in Division 6.1, Packing Group III mixture

**Classe de danger** 2.1  
**Classe subsidiaire** 6.1  
**Code ERG** 10P  
**Dispositions particulières** A145, A167  
**Désignation** UN1950 Aerosols, flammable, containing substances in Division 6.1, Packing Group III mixture, 2.1 (6.1)

**IMDG/IMO**

**No ONU** UN1950  
**Nom officiel d'expédition** Aerosols  
**Classe de danger** 2  
**No EMS** F-D, S-U  
**Dispositions particulières** 190, 277, 327, 344, 63, 959  
**Désignation** UN1950 Aerosols, 2

**RID**

**No ONU** UN1950  
**Nom officiel d'expédition** Aérosols  
**Classe de danger** 2.2  
**Code de classification** 5T  
**Désignation** UN1950 Aerosols , 2.2 (6.1)  
**Étiquettes ADR/RID** 6.1

**ADR**

**No ONU** UN1950  
**Nom officiel d'expédition** Aérosols  
**Classe de danger** 2.1  
**Code de classification** 5TF  
**Code de restriction en tunnels** (D)  
**Dispositions particulières** 190, 327, 625  
**Désignation** UN1950 Aerosols , 2.1 (6.1), (D)  
**Étiquettes ADR/RID** 6.1

**ADN**

**Nom officiel d'expédition** Aérosols  
**Classe de danger** 2.1  
**Code de classification** 5TF  
**Dispositions particulières** 190, 327, 344, 625  
**Désignation** UN1950 Aerosols , 2.1 (6.1)  
**Étiquettes de danger** 6.1  
**Quantité limitée** 120 ml  
**Ventilation** VE01, VE02, VE04

## 15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

**Règlementations & Inventaires Internationales**

Nom chimique	No. CAS	EINECS	ELINCS	TSCA	FIFRA - Liste des produit s chimi ques - pestici des	DSL	NDSL	PICCS	ENCS	Chine	AICS	KECL
Asphalt, oxidized	64742-93-4	X	-	Present	-	X	-	X	-	X	-	KE-01957 X
Benzin	8030-30-6	X	-	Present	X	X	-	X	-	X	-	KE-25538 X
Petroleum distillates, hydrotreated light	64742-47-8	X	-	Present	-	X	-	X	-	X	-	KE-12550 X

X - Inscrit; XU = Exonéré; - = Ne figurent pas

**TSCA/FIFRA**

Est conforme à (aux)

**LIS/LES**

Est conforme à (aux)

**EINECS/ELINCS**

Est conforme à (aux)

**ENCS**

N'est pas conforme à (aux)

**Chine**

Est conforme à (aux)

KECL Est conforme à (aux)  
 PICCS Est conforme à (aux)  
 AICS Est conforme à (aux)

### **Réglementations fédérales des États-Unis**

#### **SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit n'est pas un produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372

#### **Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act)**

La loi sur la protection de l'eau (Clean Water Act / 40 CFR 22.21 et 40 CFR 122.42) exige la déclaration de toute composante dans ce mélange étant désignée comme un polluant en vertu de la loi. Si tout ingrédient dans ce produit correspond à ces exigences de déclaration, il apparaîtra dans le tableau ci-dessous. S'il n'y a pas de tableau, aucun ingrédient dans ce produit ne correspond à ces exigences de déclaration.

#### **CERCLA**

La loi sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en matière d'environnement (Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act / CERCLA) (40 CFR 302) ainsi que la loi sur les amendements et sur la réautorisation du Superfund (Superfund Amendments and Reauthorization Act / SARA) (40 CFR 355) exigent la déclaration de toute composante dans ce mélange correspond aux exigences de déclaration de ces lois. Si tout ingrédient de ce produit est encadré dans le cadre de l'une de ces lois ou de ces deux lois, il apparaîtra dans le tableau ci-dessous. S'il n'y a pas de tableau, aucun ingrédient dans ce produit ne correspond aux exigences de déclaration. Des exigences de déclaration spécifiques pourraient exister au niveau local, régional ou national en lien avec le rejet de substance.

### **Réglementations & Inventaires des États**

#### **Proposition 65 de la Californie**

La proposition 65 de la Californie exige la déclaration des ingrédients se trouvant dans ce mélange étant désignés comme étant des substances de la Proposition 65. Si tout ingrédient se trouvant dans ce produit correspond à ces exigences de déclaration, il apparaîtra dans le tableau ci-dessous. S'il n'y a pas de tableau, aucun ingrédient dans ce produit ne correspond aux exigences de déclaration.

#### **Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis**

La table au-dessous des listes tout détail de normalisation ou de inventaire de l'information vers le Canada qui sont considérés dangereux. Tous autres composants sont énumérés sur les inventaire référencés ou sont exempts de la liste.

#### **U.S. EPA Label Information**

Numéro d'enregistrement du pesticide à l'EPA Non applicable

## **16. AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION**

### **Sources d'Information qui ont été Consultées**

CHINA - China Inventory  
 MARTK - Massachusetts Right To Know List  
 NJRTK - New Jersey Right To Know List  
 PARTK - Pennsylvania Right To Know List  
 PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines  
 RIHSL - Rhode Island Hazardous Substance List

### **Définitions**

TWAEV - Time Weighted Average Exposure Value

Préparée par Regulatory Compliance Department

---

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts selon nos connaissances, nos renseignements et notre opinion à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés seulement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, sauf si spécifié dans le texte.

### Risques secondaires